

<b>Zeitschrift:</b>	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
<b>Herausgeber:</b>	Société fribourgeoise d'éducation
<b>Band:</b>	40 (1911)
<b>Heft:</b>	14
<b>Rubrik:</b>	La Société d'éducation à Châtel-Saint-Denis

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 25.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

*Que votre grâce encor le guide et le soutienne !  
Pour notre plus grand bien, que longtemps il détienne  
Le pouvoir qui descend du Ciel !  
Ses vertus recevront leur juste récompense  
Si votre main, Seigneur, largement lui dispense  
Les jours de paix, les jours sans fiel.*

P. DEMIERRE, prof.



## **La Société d'éducation à Châtel-Saint-Denis.**

L'assemblée générale du corps enseignant primaire fribourgeois qui vient d'avoir lieu à Châtel-Saint-Denis, le 6 juillet dernier, comptera certainement pour l'une des plus belles fêtes que la société d'éducation puisse enregistrer dans ses annales. Elle aura laissé, nous n'en doutons pas, au cœur de tous ceux qui eurent le plaisir d'y participer, un souvenir cher et durable.

Le temps est magnifique ; un ciel d'un bleu clair et velouté nous fait présager une de ces splendides journées de juillet où la nature parée de ses plus beaux atours entonne un hymne débordant d'allégresse au Créateur. C'est à peine si, en se rapprochant peu à peu des Alpes veveysannes, dont la silhouette hardie se profile nettement dans l'azur, on aperçoit quelques nuages légers et vaporeux, semblables à de diaphanes buées blanches flottant mollement sur la croupe des monts. Le soleil triomphal semble vouloir dédommager les congressistes d'aujourd'hui des copieuses et fraîches ondées dont fut gratifiée à souhait la fête de Bulle de l'an dernier.

L'affluence des participants est très grande. Jamais la société d'éducation n'a vu tel empressement à ses assises pédagogiques. Les gracieuses voitures des C. E. G. ont a mené un nombre inusité d'amis de l'éducation de tous les points du canton. Des plantureuses plaines de la Broye comme des romantiques rives des lacs de Morat et de Neuchâtel, des coteaux fertiles de la Glâne et de la Sarine comme des

vallées alpestres de la Gruyère, tous sont accourus en phalanges serrées à cette joûte pédagogique de Châtel, répondant ainsi fidèlement à l'appel du Comité. Nos amis et frères d'armes de la Singine même ont tenu à cœur de venir fraterniser avec leurs collègues « welsches » et partager nos modestes agapes. Ce zèle louable s'explique aisément quand on sait qu'une manifestation se prépare en l'honneur du 25<sup>me</sup> anniversaire de l'entrée au Conseil d'Etat de M. Georges Python, directeur de l'Instruction publique. Aussi tous les membres du corps enseignant se font-ils un devoir de témoigner par leur présence de leur vive sympathie et de leur dévoué et inaltérable attachement à la personne de celui qui, depuis 25 ans, préside avec tant de distinction aux destinées de l'Ecole fribourgeoise et du pays tout entier.

Vers 9 ½ heures. le cortège traditionnel, précédé de la vaillante fanfare châteloise, se forme rapidement sur la place de la gare et fait aussitôt après son entrée en ville. Châtel a revêtu pour la circonstance sa parure des grands jours que le décor de la belle nature alpestre qui l'entoure, ne fait que rehausser. Edifices publics, maisons particulières, sont ornés sobrement, mais avec un goût parfait. Tout est imprégné de je ne sais quel parfum local fait de franche hospitalité et de cordiale bienvenue. L'on se sent à l'aise, presque chez soi, dans ces rues larges et proprettes, où circule à profusion l'air salubre de la montagne.

Le cortège se rend dans la superbe église paroissiale, où est célébrée la messe traditionnelle pour les membres défunts. Sur le perron de l'église, un charmant groupe de garçonnets costumés en zouaves suivis d'un sémillant essaim de gracieuses fillettes en toilette blanche font la haie sur le passage des congressistes, tandis qu'une section de cadets à la tenue martiale et l'arme au pied, rendent des honneurs militaires. Mais déjà l'orgue pieux prélude par sa suave harmonie aux chants de la cérémonie funèbre. Le rôle d'officiant est rempli par M. Biolley, curé de Châtel, assisté de MM. les abbés Meyer, vicaire de Châtel, et Dessarzin, directeur de l'école latine. Les instituteurs du district de la Veveyse formés en chœur mixte avec l'aide de quelques fillettes des écoles primaires *exécutent une impressionnante messe de Requiem.*

L'office terminé, chacun se rend dans la grande salle de la Maison des œuvres, où a lieu la séance d'étude. Au premier rang de la nombreuse assistance, nous remarquons la présence de MM. Python, directeur de l'Instruction publique; Deschenaux et Torche, conseillers d'Etat; Dr Schmid, juge fédéral; Reynold, président du Grand Conseil; Dessibourg,

directeur de l'Ecole normale ; le R. P. Zapletal, recteur de l'Université ; MM. Dr Dévaud, professeur à l'Université ; Corboud, préfet de la Broye ; Charrière, curé-doyen de Surpierre ; Gremaud, curé-doyen de Remaufens ; Dr Alex, curé de Bulle ; Biolley, curé de Châtel ; Dr Bovet, professeur au Séminaire ; Barbey, chef de service à l'Instruction publique ; Vauthey et Clément, professeurs au Technicium ; plusieurs membres du clergé fribourgeois ; des inspectrices et inspecteurs scolaires.

M. Barbey, président, ouvre la séance, en présentant à l'assemblée M. Oberson, préfet de la Veveyse, qui souhaite en termes très élevés la bienvenue aux congressistes. Le président rappelle le souvenir des membres défunts : l'abbé Villet, professeur à l'école secondaire de Châtel ; Charles Rey, instituteur à Cottens ; Mgr Savoy, ancien directeur au Séminaire ; M. le chanoine Perriard, curé de Fribourg ; le Frère Alexis, collaborateur du *Bulletin pédagogique*.

Après l'approbation des comptes, on passe au renouvellement du Comité. Les membres actuels sont confirmés, sauf M. Chappuis, instituteur à Cressier, démissionnaire, qui est remplacé par M. Guillaume, instituteur à Barberêche, et M. Grand, instituteur à Romont, démissionnaire aussi, qui est remplacé par M. Dessarzin, instituteur à Villaz-Saint-Pierre. M. l'abbé Rämy, curé de Morlon, est nommé en remplacement de M. le Dr Alex, qui décline une réélection. Le district de la Singine recevra, l'an prochain, la Société fribourgeoise d'éducation. Un télégramme de sympathie est adressé à Sa Grandeur Mgr Deruaz.

M. Currat, inspecteur scolaire de la Gruyère, donne lecture d'un rapport sur l'activité des mutualités scolaires pendant l'année écoulée. M. Crausaz, secrétaire scolaire à Fribourg, met l'assemblée au courant des expériences qui ont été faites à Fribourg, dans le domaine mutualiste, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1911. M. le Dr Joye indique les avantages que les mutualités scolaires retireront de la nouvelle loi sur les assurances.

M. Grandjean, instituteur, donne lecture des conclusions de son rapport sur la question mise à l'étude. Les débats s'ouvrent aussitôt, très nourris, sur ces conclusions. M. Oberson, ancien inspecteur, aborde le premier la discussion. Il rappelle que la question de l'élocution à l'école primaire n'est pas nouvelle, puisqu'elle a déjà été traitée à l'assemblée annuelle de Romont, en 1894. L'usage du patois au foyer domestique, la préparation défectueuse des leçons, le manque d'exercices oraux, telles sont les causes principales d'une mauvaise élocution. Le but de l'école primaire est d'apprendre à l'enfant

à penser, puis à exprimer sa pensée en un langage correct et précis, enfin, à écrire dans un style convenable. Les personnes qui parlent mal sont beaucoup moins nombreuses aujourd’hui qu’autrefois ; de grands progrès ont été accomplis sous le rapport de la langue maternelle. Ces progrès sont dus pour une large part aux nouvelles méthodes mises en pratique à l’école primaire et de plus en plus estimées en dehors du canton. Nos procédés qui sont ceux-là mêmes que le P. Girard a préconisés dans un ouvrage couronné par l’Académie française, sont admis en France, où l’on édite à l’heure actuelle des manuels pratiques pour en régler l’application. Dans le canton de Vaud, M. Sensine vient de publier une grammaire conforme aux principes de l’intuition. S’il y a des collégiens qui ignorent « les arcanes du code de la langue », la faute n’en est pas à l’école primaire ; car, il ne faut pas oublier que le règlement du Collège prévoit l’admission à l’âge de 10 ans et qu’à moins d’être déraisonnable on ne saurait exiger qu’à un âge, où l’écoller n’a pas achevé le cours moyen, il possède entièrement les règles de la grammaire. D’ailleurs les chiffres des statistiques que M. Oberson cite prouvent que partout où la nouvelle méthode a été appliquée d’une façon intelligente les progrès dans le style et l’orthographe ont été surprenants.

*M. l’abbé Geinoz*, professeur à Châtel-Saint-Denis, ne partage pas toutes les idées émises par M. Oberson au sujet de la grammaire. Autrefois, dit-il, les manuels de grammaire étaient en honneur dans nos classes, et l’on connaissait mieux l’orthographe que de nos jours. Si des progrès ont été réalisés, ils sont aussi dus à d’autres facteurs, tels que la meilleure fréquentation de l’école et l’application rigoureuse des lois et règlements. En ce qui concerne le patois, M. Geinoz estime qu’il faut absolument parler français, mais encore faut-il le parler correctement ; ne transportons pas dans le français les locutions vicieuses empruntées au dialecte.

*M. Barbey*, chef de service à l’Instruction publique, insiste sur la nécessité de l’intuition pour la formation du langage. Faisons marcher de pair l’étude intuitive avec celle du vocabulaire. Un excellent moyen d’améliorer l’elocution chez l’enfant, c’est de l’habituer à donner librement le compte rendu des lectures faites à domicile. Les exercices mnéotechniques ne doivent pas être non plus négligés. Que le maître se surveille aussi dans son langage ; l’enfant sera tout naturellement porté à l’imiter. Le patois doit être proscrit, sans doute ; c’est cependant surtout au mauvais fran-

çais qu'il faut faire la guerre. Exigeons des écoliers un langage simple, mais correct et précis. Pour l'enseignement de la grammaire, M. Barbey reconnaît que les instituteurs sont mal outillés. Supprimer le manuel de jadis, c'était bien ; il aurait fallu le remplacer pourtant par autre chose que notre appendice grammatical. La révision de nos livres de lecture viendra combler en partie cette lacune.

*M. Demierre*, professeur directeur de l'Ecole secondaire de Bulle, s'élève contre la croisade que l'on voudrait entreprendre pour la destruction du patois. Notre idiome, dit-il, a certainement sa valeur et sa poésie ; il ne s'agit pas de le proscrire tout à fait. Passant à la fameuse question de la grammaire, M. Demierre croit qu'il se produit là-dessus des confusions et des malentendus. La grammaire est nécessaire ; parce que, autrefois, on abusait du manuel, on est tombé aujourd'hui dans l'excès contraire. L'on ne saurait faire assez d'exercices d'application, pourvu qu'ils soient destinés à mettre en valeur l'esprit d'initiative de l'élève. En ce qui concerne l'enseignement oral, M. Demierre indique le compte rendu rationnel des lectures comme le meilleur moyen d'arriver à une bonne formation du langage. Luttons aussi énergiquement contre les mauvaises lectures et les productions pornographiques ; là, une croisade à outrance devient une impérieuse nécessité.

*M. Berset*, instituteur à Fribourg, rompt une lance en faveur du patois. Prenons garde d'enlever au peuple fribourgeois son caractère pittoresque, son cachet d'originalité. Le patois ne nuit pas au français autant qu'on l'a dit ; celui-ci peut très bien couvrir celui-là de son ombre tutélaire. Ailleurs on a supprimé le dialecte, mais c'est au détriment du français, qui a été envahi par les expressions et locutions vicieuses provenant du patois abandonné. Le patois a, du reste, ses littérateurs, ses poètes en pays fribourgeois.

*M. le Dr Dévaud*, professeur à l'Université, se déclare partisan convaincu de l'enseignement de la langue maternelle par le livre unique. Cette méthode, préconisée par M. le professeur Horner, est en parfaite corrélation avec les données de la psychologie. La crise du français existe tout aussi bien où l'on emploie encore le manuel de grammaire que là où on l'a supprimé. Si un fléchissement s'est produit, c'est parce qu'on s'est écarté des règles invariables et essentielles posées par le P. Girard et corroborées par M. Horner. En France, il se produit maintenant un revirement d'opinion ; la méthode du livre unique gagne chaque jour du terrain et finira, comme chez nous, par triompher de ses adversaires.

*M. Magnin*, révérend curé du Crêt, met en garde les éducateurs de la jeunesse contre le péril de la mauvaise chanson; il voudrait que l'on propageât chez nos jeunes soldats le goût de la chanson nationale, saine et patriotique.

*M. Rouiller*, instituteur à Promasens, demande avec instance l'élaboration d'un guide pour l'application raisonnée de la méthode suivie dans l'enseignement de la grammaire.

*M. Perriard*, inspecteur scolaire, aurait aimé voir le rapporteur condenser ses trop nombreuses conclusions. Il propose, à cet effet, de confier cette tâche au comité de la société d'éducation qui tiendra compte des observations présentées au cours de la discussion.

*M. Oberson*, préfet de la Veveyse, constate que l'élocution est en progrès dans la plupart des classes. Il souligne l'importance des exercices oraux, des comptes rendus libres, des leçons de choses.

Là-dessus, les conclusions du rapport sont renvoyées au Comité et la séance est levée à une heure.

(*A suivre.*)

Antonin BONDALLAZ.



## NOS MÉTHODES ET NOS MOYENS D'ENSEIGNEMENT

(Suite.)

### II. L'article 12 de notre loi de 1884 sur l'instruction primaire.

Voyons, maintenant, dans quel sens notre législation cantonale a interprété cette disposition de l'art. 27 de la Constitution fédérale :

L'art. 12 de notre loi de 1884 sur l'instruction primaire s'exprime ainsi :

« L'enseignement religieux est *obligatoire* pour *tous* les élèves professant le culte de la *majorité* des habitants du cercle scolaire auquel ils appartiennent.

Toutefois, ils en seront dispensés moyennant une déclaration formelle des parents faite auprès de la commission locale et portant que leurs enfants n'assisteront pas aux leçons de religion.

L'enseignement religieux est placé sous la direction compétente du culte auquel les élèves appartiennent.

Il est donné aux jours et aux heures indiqués par le règlement local, d'entente avec ces autorités et dans les locaux fournis par la commune. »